

PROCÈS-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE tenue le mardi 07 octobre 2008, au pavillon du Général Maurice Baril, situé au 27, rue des loisirs à St-Albert.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

M. Lucien Perreault souhaite la bienvenue en son nom ainsi qu'en celui du conseil d'administration et remercie tout le monde de leur présence. Il souligne qu'il n'y a qu'un seul point à régler généralement lors d'une assemblée générale spéciale et en ce qui nous concerne, il s'agit de la vente des terres.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. Lucien Perreault fait la lecture de l'avis de convocation aux actionnaires présents.

M. Christian Guillemette propose d'accepter l'avis de convocation. Il est appuyé par M. Jean-Pierre Lefebvre.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Lucien Perreault fait la lecture de l'ordre du jour aux actionnaires présents.

M. Martin Lajeunesse propose d'accepter l'ordre du jour. Il est appuyé par M. Jean-Bruno Lefebvre.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. INFORMATIONS SUR LA VENTE D' ACTIONS

M. Lucien Perreault informe l'assemblée que lors de la dernière assemblée générale, il a été question du remboursement de la dette. Une suggestion a été faite soit la vente d'actions. S'il n'y avait pas de résultats suffisant alors on devrait procéder à la vente de terres.

M. Jean Page donne un compte rendu des actions vendues soit : 292 actions « A » pour 13 140\$ et 997 actions « B » pour 44 865\$ donc un total d'actions de 1289 pour un montant total de 58 005\$.

5. VENTE DE TERRES

M. Lucien Perreault précise donc que lors de la réunion du conseil d'administration du 03 septembre dernier, les membres du C.A. ont voté à l'unanimité pour la vente de terres. Celui-ci fait donc la lecture du règlement n° 2006-1 concernant la vente des terres, de l'extrait du procès verbal du 03 septembre 2008 et de la résolution suggéré par le conseil d'administration.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Auclair et appuyé par M. Gilles Thêberge de mandater le conseil d'administration à vendre une ou plusieurs terres pour un montant d'environ 300,000.\$ payable comptant (sans financement par la SSAD).

M. Lucien Perreault explique que la vente des terres doit avoir lieu pour rembourser l'emprunt de 200 000\$ et diminuer la marge de crédit. Même si la SSAD essaie de nouveau projet tel que les protecteurs d'arbre pour se rentabiliser, ce n'est pas suffisant.

Lors de la dernière AGA, M. Robert Delorme, de la firme comptable a fortement suggérer la vente des terres pour deux raisons. Premièrement, aller chercher un montant pour financer la SSAD et deuxièmement récupérer l'impôt reporté.

Ce que le Conseil d'administration veut, c'est un mandat de la part des actionnaires. Il invite l'assemblée à poser leurs questions et propositions au besoin.

M. Jean-Pierre Lefebvre demande si la vente des actions sera limitée. M. Lucien Perreault répond à l'assemblée qu'un actionnaire peut acheter n'importe quand des actions et qu'il n'y a pas de problèmes pour continuer à en vendre.

M. Jean-Pierre Lefebvre propose un amendement à la résolution pour que le détail des raisons de la vente des terres y soit inscrit dans la proposition. Il est appuyé par M. Christian Guillemette. Donc ajouter le texte suivant à la proposition : « pour rembourser l'emprunt de 200,000\$ fait au groupement forestier Lotbinière-Mégantic ainsi que de diminuer l'utilisation de la marge de crédit. » Cet amendement est adopté à l'unanimité.

M. Jean Page explique et fait la lecture du formulaire de soumission selon les décisions du conseil d'administration.

M. Serge Nadeau propose qu'un administrateur devra se retirer du conseil d'administration s'il soumissionne sur un lot.

M. Pierre Luneau demande au président de l'assemblée : ...advenant que je soumissionne 400 000\$ que faites-vous si le montant de la vente est plus haut que les besoins de la SSAD. M. Lucien Perreault répond que le C.A. ne manquera pas un bon deal, cependant le C.A. utilisera son bon jugement.

M. Pierre Luneau demande s'il y avait 10 soumissions du même prix que ferez-vous ? M. Jean Page, explique qu'il y aura une analyse de faite par le C.A. et celui-ci prendra en considération l'accessibilité des terres, des travaux à y faire et la facilité d'y travailler. Les terres moins intéressantes pour la SSAD seront considérées en premier.

M. Gilles Th  berge sugg  re de voter sur la proposition et de faire confiance au conseil d'administration. La proposition est claire.

La proposition amend  e est donc relue par M. Jean Page. « Il est propos   par M. Jean-Pierre Auclair et appuy   par M. Gilles Th  berge de mandater le conseil d'administration    vendre une ou plusieurs terres pour un montant d'environ 300,000.\$ payable comptant (sans financement par la SSAD) pour rembourser l'emprunt de 200,000\$ fait au groupement forestier Lotbini  re-M  gantic ainsi que de diminuer l'utilisation de la marge de cr  dit. »

M. Lucien Perreault propose d'utiliser les cartons remis    l'accueil avec le nombre de votes inscrits et proc  de au vote. Il confirme    l'assembl  e qu'il y a 462 actionnaires pr  sents ou repr  sent  s par procuration donc avec 308 la proposition sera accept  e.

Aucun actionnaire ne s'abstient, aucun n'est contre la proposition donc la proposition est adopt  e    l'unanimit  .

M. Jean Page invite les actionnaires    se procurer les documents pour soumission d  s mardi le 14 octobre au bureau de la SSAD ou par email moyennant des frais de 5.00\$.

M. Jean Page profite de l'occasion pour inviter les actionnaires    une formation d'abattage donn  e au bureau de la SSAD et    la for  t   ducative les 27 octobre, 3-4-5-6- novembre 2008.

6. LEV  E DE L'ASSEMBL  E

Il est propos   par M. Jean-Pierre Lefebvre, appuy   par M. Eddy Amsler de lever l'assembl  e    9h00 pm, le mardi 07 octobre 2008. Cette proposition est adopt  e    l'unanimit  .

Lucien Perreault
Pr  sident d'assembl  e

Jean Page
Secr  taire